

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 27 mars 2024

### Exercice de sécurité civile – Axe de circulation perturbé

Pour les besoins d'un exercice de sécurité civile « nombreuses victimes (NOVI) » en conditions réelles, une bretelle de l'échangeur A6/A19 à hauteur de Piffonds sera exceptionnellement fermée à la circulation jeudi 28 mars dès 14h et réouvrira le vendredi 29 mars à 9h.

Les automobilistes sur l'A6 en provenance de Lyon et souhaitant se rendre à Orléans ou Sens sont invités à respecter les consignes de sécurité et à suivre les déviations suivantes :

- les usagers en provenance de Lyon sur l'A6 et se dirigeant vers Orléans doivent poursuivre sur l'A6 pour sortir au diffuseur de Courtenay (n°17), suivre la D660 et emprunter l'A19 au diffuseur n°3 direction Orléans.

- les usagers en provenance de Lyon sur l'A6 se dirigeant vers Sens doivent poursuivre sur l'A6 pour sortir au diffuseur de Courtenay (n°17), avant de reprendre le péage pour emprunter l'A6 en direction de Paris puis suivre la bretelle Paris vers Sens.

Merci de ne pas interférer dans la réalisation de cet exercice.

#### Cadre général de la gestion de crise par les services de l'État

Le préfet de département est garant de la sécurité des personnes et des biens sur son territoire. Il prend la direction des opérations de secours en cas de crise dès lors que l'évènement dépasse l'échelle ou la capacité de réponse communale.

Le maire joue également un rôle essentiel dans la gestion de crise en activant notamment son plan communal de sauvegarde (PCS) afin d'alerter la population et de mettre à l'abri les sinistrés dans des lieux d'hébergement pré-identifiés.

Le préfet dispose de plusieurs outils à sa disposition en cas de gestion de crise :

- Le centre opérationnel départemental (COD), qui permet de regrouper en un même lieu les différents services concourant à la gestion de crise. Celui-ci permet notamment d'optimiser la coordination interservices, de faciliter les échanges d'information et ainsi apporter tous les éléments d'aide à la décision pour que le préfet puisse définir la stratégie à mettre en œuvre.

- Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la SECurité civile), qui est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Il s'agit de mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population. Ce dispositif opérationnel, qui existe au niveau départemental et zonal, prévoit des dispositions générales traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'évènement et des dispositions spécifiques pour faire face aux conséquences prévisibles des risques et menaces recensés.

### **Réalisation d'exercices NOVI en conditions réelles**

Afin de se préparer à tout type d'évènement, les services de l'État et leurs partenaires participent régulièrement à des exercices de sécurité civile. Ceux-ci, au-delà de permettre aux participants de s'entraîner, ont pour objectif de tester, d'améliorer et de valider les plans ORSEC grâce notamment au retour d'expérience ainsi que de renforcer également la coordination entre les différents acteurs impliqués.

**ORSEC NOVI (nombreuses victimes) :** le plan NOVI est un plan d'urgence pour secourir un nombre important de victimes dans un même lieu. Il est déclenché par le préfet et mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours. Le concept de « nombreuses victimes » ne signifie toutefois pas nécessairement qu'il y ait des morts ou des blessés. Il est activé quand il y a un grand nombre de personnes impliquées, qui dépasse les moyens traditionnels.

À l'approche d'échéances telles que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris ou le passage de la flamme olympique dans l'Yonne le 11 juillet prochain, ce type de préparation est important pour les services de l'État et l'ensemble des partenaires mobilisés.